

**HOMELIE DE LA MESSE D'OUVERTURE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES FILLES DE LA CHARITE  
Paris, 29 octobre 2021**

---



***Lectures : Romains 9, 1-5 ; Luc 14, 1-6***

Les lectures de ce matin sont très appropriées au début de votre Assemblée générale, car elles se rapportent assez bien au thème que vous avez choisi : « EPHATA ! Franchir la porte... Allez vers... Rencontrer ».

Dans la première lecture, l'apôtre Paul exprime sa souffrance pour son peuple parce qu'il n'a pas répondu à la Bonne Nouvelle de la venue du Messie. Il va jusqu'à dire qu'il souhaiterait être anathème, si cela pouvait conduire à leur salut.

Vous aussi, j'en suis sûr, avez souvent souffert parce que vous ne pouviez pas répondre à toutes les clameurs des pauvres. Beaucoup d'entre vous aurait fait et feraient presque n'importe quoi pour soulager leurs souffrances, mais vos mains sont souvent liées par le manque de moyens ou les impasses bureaucratiques. Il est parfois impossible de répondre positivement à leurs nombreux besoins et cela vous est pénible.

L'Evangile d'aujourd'hui raconte un miracle de guérison, semblable à celui que vous avez choisi comme thème pour vos Assemblées au

cours des deux dernières années. Dans celui que vous avez choisi, tiré de l'évangile de Marc, les gens amènent le sourd-muet à Jésus pour le supplier de poser la main sur lui. Dans la guérison d'aujourd'hui, Jésus agit sans qu'il y ait eu une demande, car il sait qu'il est observé pour voir s'il guérira le jour du sabbat. Il choisit d'affirmer son autorité en tant que Maître du Sabbat pour mettre au défi leur façon de penser. Ce faisant, il insiste tacitement sur le fait que les lois du sabbat n'empêchent jamais l'accomplissement d'actes de charité.

Nous aussi, nous sommes souvent appelés à aller à contre-courant, à aller à l'encontre de la pensée commune. Cela demande beaucoup de courage et de conviction. Nous devons être profondément enracinés dans les enseignements de Jésus pour être prêts à suivre son exemple à cet égard. Nous ne serons audacieux dans nos actions que lorsque nous serons convaincus de ce qui est droit et juste.

Cependant, comme le rappelle Benoît XVI :

*« La charité dépasse la justice, parce que aimer c'est donner, offrir du mien à l'autre ; mais elle n'existe jamais sans la justice qui amène à donner à l'autre ce qui est sien, c'est-à-dire ce qui lui revient en raison de son être et de son agir. Je ne peux pas « donner » à l'autre du mien, sans lui avoir donné tout d'abord ce qui lui revient selon la justice » (Caritas in Veritate, 6).*

Saint Vincent nous enseigne également : *« Il n'y a point de charité qui ne soit accompagnée de justice, ni qui nous permette de faire plus que nous pouvons raisonnablement » (Coste II, 54).*

Efforçons-nous donc d'avoir le cœur de Saint Paul, en nous concentrant entièrement sur nos efforts pour venir au secours des

pauvres et des souffrants, et d'avoir le cœur de Jésus, en veillant à ce que toutes nos actions soient menées dans la justice et selon l'Évangile.

Permettez-moi de terminer par une prière que Saint Vincent avait offerte aux premières Filles de la Charité :

*« O mon Dieu, nous nous donnons à vous pour l'accomplissement du dessein que vous avez sur nous ; nous nous reconnaissons indignes de cette grâce ; mais nous vous la demandons par l'amour de votre Fils ; nous vous la demandons par la sainte Vierge ; nous vous la demandons encore par nos sœurs, que, dans votre bonté, vous avez bien voulu mettre déjà en votre saint paradis. Donnez-nous-la, mon Dieu, pour votre gloire, et bénissez-nous. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen » (Coste IX, 127).*

Tomaž Mavrič, CM  
Supérieur général